

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Le seize septembre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 9 septembre 2022.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Bruno LOUATRON 2^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Claire GUERINEAU, Delphine FORET, Guy de DURFORT, Jérôme COUDREUSE, Pascal ROCTON, Thomas CARREZ

Etaient absents : Laurence BATAILLE 1^{ère} adjointe, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint et Mickaël MONSIMIER, Christel BALDET et Régine VAILLANT.

Madame Laurence BATAILLE a donné procuration à Monsieur Bruno LOUATRON.
Monsieur Jean-Luc BERGER a donné procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER.

Claire GUERINEAU est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Subvention jeune sportif

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'aide financière présentée par Juliette HEUZARD, jeune basketteuse juignéenne licenciée à « J.S Coulaines » à Coulaines. Cette aide lui permettrait de financer sa licence ainsi que les frais divers inhérents aux différents matchs auxquels elle participe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € à « J.S Coulaines » dont le siège est situé à Coulaines. Cette subvention est destinée au profit de Juliette HEUZARD.

Vérification des aires de jeux et équipements sportifs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au terme du groupement de commande de trois ans réalisés par la Communauté de communes du Pays Sabolien pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs il n'y a pas eu de nouvelle proposition semblable. Aussi il est nécessaire de souscrire à un contrat individuel avec un prestataire pour assurer cette mission.

Trois prestataires ont été sollicités CBR Contrôle, Soléus et Qualiconsult.

Monsieur le Maire précise que les trois propositions reçus sont des offres pour une période d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Soléus qui effectue une proposition commerciale la moins disante au tarif de 207,60 € TTC pour la vérification et le contrôle de l'ensemble de nos équipements sportifs et aires de jeux.

Après délibération, le Conseil décide d'approuver cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer le contrat à intervenir.

Formation du personnel mutualisée « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » à l'intention des agents municipaux.

La commune accueille dans ses locaux cette formation pour cinq de ses agents et propose à cinq agents de la commune de Solesmes de participer.

Monsieur le Maire précise que le coût de la formation s'élève à la somme 157 € par agent pour 2 jours de formations et qu'elle en paiera la totalité. Une facturation sera transmise à la commune de Solesmes soit la somme de 785 €.

Cette convention sera établie entre la commune de Juigné-sur-Sarthe et la collectivité suivante :
- la commune de Solesmes.

Protection juridique de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de protection juridique de la Commune devient caduc au 31 décembre 2022. Après recherche auprès de sociétés d'assurances, deux propositions ont été reçues, l'une d'ALLIANZ, l'assureur actuel, avec une cotisation annuelle de 340,20 € TTC fixe pour une durée de 5 ans, l'autre de la SMACL pour une cotisation de 158,76 € TTC pour une année. Il précise que cette dernière impose également l'assurance « responsabilité » pour un montant de 1302,50 €, alors que la commune bénéficie déjà de cette couverture au titre de la garantie « multirisques » et la « protection fonctionnelle » pour un montant de 85,48 €, la commune bénéficie déjà de ce contrat avec l'assurance GMF. Il propose donc au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société ALLIANZ établie à un montant de 340,20 € TTC, pour une période de 5 ans soit du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et tous documents permettant de mettre en œuvre cette garantie.

Questions diverses :

- ↳ Monsieur CHEVALIER informe le Conseil Municipal qu'une convention établit entre le garage de Monsieur TOUCHET et la commune de Juigné va être revu. En effet il s'agira d'actualiser cette convention en incluant un nouvel espace. Les surfaces des espaces verts entretenus par nos services ainsi que le coût de la redevance seront redéfinies. Une délibération sera proposée au Conseil Municipal au mois d'octobre.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner des biens pour lesquels le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivants :
 - Bien situé à « 34 rue Raymond Dubois », cadastré section AD n°104 appartenant à Madame DARDÉ Nicole.

- Bien situé à « La Côte », cadastré section AB n°282 et n°339 appartenant à Monsieur CORNEVIN Tony et Madame DELMAS Virginie.

- Bien situé à « 23 rue des Buissons », cadastré section AH n°150 appartenant à Monsieur EREN Kemal et Madame KAYNAR Yasemin.

- ↳ Monsieur le Maire donne une information au sujet de l'opération « Ciné Jeune ». 91 tickets ont été utilisés par nos jeunes juignéens sur 120 tickets distribués. L'aide sera à renouveler. L'opération a été un succès malgré le fait qu'elle ait commencé au mois de juillet au lieu du mois de juin comme proposé initialement par le cinéma Confluence. Il s'agit aussi d'un soutien pour le développement et l'attractivité culturelle.
- ↳ Monsieur CHEVALIER explique aux élus que la commune a reçu pendant l'été un courrier nous informant qu'elle n'a pas été reconnue pour l'année 2021 en état de catastrophe naturelle. Un courrier de demande de recours gracieux a cependant été adressé à Monsieur le Préfet. Monsieur CHEVALIER précise que comme chaque année les éléments permettant d'apprécier l'état des sols ne sont pas considérés comme étant significatif pour délivrer un état de catastrophe naturelle. La fréquence de l'évènement n'est peut-être pas catastrophique mais l'évènement lui-même l'est. Madame GIRARD précise que malgré la reconnaissance pour certaines communes en état de catastrophe naturelle l'indemnisation par les assurances s'avère être compliquée et fastidieuse. Madame GIRARD conseille de ne pas signaler les fissures constatées auprès des assurances avant d'avoir obtenu l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Elle indique qu'environ 10,5 millions de maisons en France sont fissurées. Elle ajoute que les études de sol sont maintenant obligatoires avant toute construction. Elle ajoute que des informations intéressantes sur la typologie des terrains peuvent être consultées sur le site internet « Géorisques ».
- ↳ Monsieur CHEVALER informe le Conseil Municipal que la taxe d'aménagement dû pour toutes constructions close et couverte n'est plus gérée par le pôle fiscalité des services de la DTT et a été transférée à la Direction Départementale des Finances Publiques. Pour tout dossier de demande d'autorisation d'urbanisme déposé après le 1^{er} septembre 2022, la taxe d'aménagement sera à régler directement auprès de ce dernier.

COMMUNICATIONS DE BRUNO LOUATRON POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

-1- Petit tour d'horizon des actions et travaux de l'été

-1.1- Travaux au niveau de la M.A.M. et de l'école publique

Lors l'opération argent de poche de juillet un groupe de jeunes a repeint une classe de l'école publique et donné un coup de jeune aux bancs de l'avant-cour (**voir photos 1**).

Toujours dans le même secteur, l'entreprise Huet a construit, en utilisant un bois local, la rampe P.M.R. pour accéder à la M.A.M. ; le travail est presque terminé : il reste à poser des chasse-roues et un garde-corps (**voir photos**

2 & 3). Nos agents ont fait la brèche dans le mur puis travaillé le seuil permettant d'accéder à la rampe.

La même entreprise a également repris le revêtement de l'avant-cour dont nos agents ont commencé l'aménagement paysagé du côté de la garderie **(voir photo 4)**.

-1.2- Aménagement d'un chenil d'accueil provisoire des chiens et chats errants

L'accueil des animaux errant entre dans le domaine des compétences de la communauté de commune. Celle-ci dispose à cette fin d'un chenil. Cependant du vendredi en fin d'après-midi au lundi matin, la fourrière municipale peut être injoignable ou dans l'impossibilité de remplir cette mission. Nous nous sommes trouvé plusieurs fois dans ce cas de figure ces derniers mois. L'accueil de chiens errants dans nos ateliers pose problème, notamment en terme de bruit pour le voisinage. C'est pourquoi le local technique de l'ancienne gare a été débarrassé, nettoyé et aménagé de manière à pouvoir recevoir chiens ou chats perdus ou errants le week-end **(voir photo 5)**. Pour des raisons pratiques, le matériel (abreuvoir, gamelle, croquettes, cage de transport...) est stocké au même endroit dans nos ateliers **(voir photo 6)**.

1.3- Notre panneau lumineux fonctionne enfin !

Remplacé dans le courant de l'été, il a fallu attendre hier pour que l'entreprise Lumiplan le dote de la bonne carte SIM pour qu'il fonctionne correctement **(voir photo 7 & 8)**. Reste à réaliser le revêtement de la base en béton désactivé.

-1.4- Mise en place d'un ossuaire au cimetière

Il y a maintenant un nouvel ossuaire pour accueillir les restes humains des travaux au niveau de l'église **(voir photo 9)**. J'en profite pour indiquer qu'il nous faut fixer une date de réunion pour la commission cimetière afin de faire rapidement quelques propositions à la municipalité et au conseil municipal (notamment sur le choix d'un élagueur pour abattre deux arbres dangereux dans l'allées du cimetière et sur celui de l'entreprise à laquelle nous demanderons d'édifier un nouvel espace de dispersions des cendres.

-1.5- Rapide bilan de l'opération zéro poubelle à la halte fluviale..

Depuis le début de l'été nous avons supprimé les poubelles à la Halte fluviale. D'après nos observations, celle de nos agents il y a eu ces couacs (notamment déchets issus de pique-niques dans les toilettes ou au cœur des massifs de plantes). Le public qui fréquente la Halte fluviale n'est pas unanime mais nous avons plus de retours positifs que de remarques négatives. L'opération semble donc fonctionner de manière satisfaisante.

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes organise son assemblée générale le 23 septembre à 20h30 à la salle des Fêtes.
- ↳ Monsieur ROCTON demande si les effectifs des écoles sont stables. Monsieur LOUATRON le confirme et précise que par rapport au nombre d'élèves inscrits dans nos deux écoles 90% d'entre-deux déjeunent à la cantine. Monsieur CHEVALIER ajoute qu'il faudra engager une réflexion à ce sujet puisque notre salle de restauration principale ne peut accueillir à elle seule nos deux écoles. La salle du Conseil Municipal est mise à disposition en semaine pour l'accueil des élèves de l'école privée et cela depuis 2 ans. Au début il s'agissait de respecter les contraintes sanitaires liés à la pandémie du Covid-19 mais depuis cette dernière rentrée scolaire le nombre d'enfants rationnaire dépasse notre capacité d'accueil dans notre salle de restaurant scolaire. Un projet d'investissement pourrait-être envisagé pour l'année à venir ou plus tard.
- ↳ Monsieur CARREZ souhaite avoir des précisions quant au jeune qui sera recruté en Service Civique. Monsieur LOUATRON lui explique que nous avons défini un certain nombre de missions dans le cadre de ce service autour d'une thématique commune « le savoir vivre ensemble ». La première mission consistera en la mise en place d'enfant médiateur pour la gestion des conflits entre eux. La seconde mission sera portée sur la gestion du tri et le nourrissage du composteur au restaurant scolaire. D'autres missions axées sur la citoyenneté seront aussi proposées.
- ↳ Madame GUERINEAU informe les élus que des ateliers floraux seront proposés par l'association générations mouvement pour la réalisation de confections automnale et hivernale. Elle propose aussi que des réalisations soient effectuées par l'association dans les jardinières de la commune pour les fêtes de fin d'année.
- ↳ Monsieur ROCTON s'interroge sur les projets communaux pour les fêtes de fin d'année. Monsieur LOUATRON l'informe qu'une réunion des associations se tiendra prochainement, nos associations seront questionnées sur l'organisation du marché de Noël.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 14 octobre à 20h.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU